

Préavis N° 205/2019

N° comptable 9143.22

relatif à une demande de crédit de **CHF 397'000 TTC** pour
la modification de la station de pompage de Divonne



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Selon la convention en vigueur avec la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), les SITSE alimentent le réseau de la Régie Gessienne des Eaux (REG) par refoulement vers le site de la Mélie à Divonne-les-Bains. Le volume quotidien est de 6'900 m³, livrés à un débit de 5'800 litres/minute. Depuis la mise en service des ouvrages au printemps 2008, tous les intervenants sont très satisfaits du bon fonctionnement de cette liaison Founex-Divonne.

Cependant, les débits entrants et sortants de la Mélie ne sont pas coordonnés ce qui rend l'exploitation difficile avec de multiples séquences d'enclenchement et de déclenchement des machines. Par ailleurs, le tarif électrique diurne pour la station de pompage de la Mélie est beaucoup plus élevé que le nocturne, ce qui est pénalisant financièrement par rapport à la durée de vingt heures de pompage par jour que génère l'exploitation à pleine capacité de l'installation actuelle.

Ce constat a amené la REG à solliciter les SITSE pour mener l'étude de l'augmentation du débit de la station de pompage de Divonne dans la chambre de service du réservoir de Balessert II, de manière à disposer du volume conventionné de 6'900 m³ en un peu plus de douze heures de pompage par jour avec un débit de 9'100 litres/minute qui correspond à l'installation de la Mélie.

2. TRAVAUX PROJETES

La conduite de diamètre nominal 300 mm entre Founex et Divonne permet sans autre de refouler le nouveau débit sans créer de pertes de charges excessives. Par contre, les installations de pompage doivent être remplacées ou modifiées. Ainsi, deux nouvelles pompes à marche alternée doivent être posées, de même que les tubulures d'aspiration et de refoulement, ainsi que la robinetterie. Le chaudron amortisseur de coup de bélier de 1'500 litres est également à remplacer par un équipement similaire d'un volume de 5'000 litres.

Les deux nouvelles pompes sont prévues pour couvrir l'entier de la plage de débit 6'000 – 9'100 litres/minute avec régulation du moteur par variateur de fréquence. Les tableaux électriques sont à adapter en conséquence, alors que l'introduction électrique depuis le réseau de Romande Energie doit être remplacée pour correspondre à l'intensité électrique augmentée des nouveaux moteurs. Les travaux électriques comprennent également le câblage des nouveaux équipements.

Ces différents aménagements prévoient d'élever sensiblement la charge statique sur la dalle intermédiaire de la chambre de service du réservoir de Balessert II. C'est pourquoi un calcul statique de l'ouvrage est prévu, qui conduira probablement au renforcement de la structure. En ce qui concerne les travaux de génie civil, le projet comprend par ailleurs la démolition et la reconstruction des socles de pompes, les carottages et rhabillages de la dalle, ainsi qu'un sondage devant l'entrée pour la nouvelle introduction électrique.

Les travaux sont planifiés pour mars 2020, période qui convient à un arrêt prolongé de l'installation.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le projet est intégralement lié aux besoins spécifiques de la REG, qui a confirmé par lettre du 29 août 2019 de son Conseil d'administration la prise en charge financière de tous les frais d'étude et de travaux pour la modification de la station de pompage de Divonne, dont le devis basé sur des offres d'entreprises s'établit comme suit :

Travaux de génie civil	CHF 44'800.00
Travaux d'appareillage	CHF 55'600.00
Pompes	CHF 37'200.00
Chaudron anti-bélier	CHF 64'840.00
Raccordements électriques extérieurs	CHF 19'400.00
Modification des tableaux électriques et télégestion	CHF 71'400.00
Honoraires ingénieur hydraulicien	CHF 31'200.00
Honoraires structure porteuse	CHF 10'500.00
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF 33'460.00
Total HT	CHF 368'400.00
TVA 7.7%	CHF 28'366.00
TOTAL TTC arrondie	CHF 397'000.00

Les SITSE agissent comme Maître d'ouvrage et sont propriétaires des installations. Les montants facturés par les entreprises seront intégralement refacturés à la REG.

4. CONCLUSIONS

En conclusion de son préavis n° 205-2019, le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES SITSE

VU le préavis n° 205/19 relatif à une demande de crédit de **CHF 397'000.- TTC** pour la modification de la station de pompage de Divonne ;

OUI le rapport des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE


D'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;
De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 397'000.- TTC ;
De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire ;

Founex, le 7 novembre 2019

Au nom du Comité de direction

Le Président :

F. Debluë



Le Secrétaire :

S. Breugelmans

